



◆ Focus sur un programme de recherche achevé

• **Projet ANR PLU PATRIMONIAL (2015-2019)**

La planification urbaine (PLU) au service d'une action patrimoniale territorialisée



Partenaires

CITERES, CNRS, Université de Tours, Centre Jean Bodin, Université d'Angers, EVS LAURÉ, ENSA Lyon, DCT, Université Lumière Lyon 2

Plusieurs chercheurs de l'UMR CITERES se sont impliqués pendant 4 ans dans le programme de recherches sur le PLU PATRIMONIAL, qui a pris fin en septembre 2019.

L'objectif du programme : évaluer la capacité du Plan local d'urbanisme (PLU) à identifier et protéger les patrimoines dans le cadre d'une politique patrimoniale décentralisée

Mise en lumière par le ministère de la Culture dans le cadre de l'adoption de la loi LCAP, sur la base d'expériences de plusieurs collectivités, la notion de « PLU patrimonial » n'avait pour autant aucun statut théorique ni juridique. Le projet a défini cet outil, tant dans son contenu, ses capacités comme ses limites en matière de patrimoines, que

dans ses rapports avec des outils dédiés à la protection patrimoniale (périmètres des monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables, sites classés). L'équipe s'est ainsi intéressée aux stratégies patrimoniales des collectivités, en complémentarité ou en concurrence avec l'État ; elle a, ce faisant, observé si la mobilisation du PLU en faveur des patrimoines créait un nouveau régime de patrimonialité ancré sur une typologie des patrimoines différente de celle retenue par l'État (au titre de ses législations historiques - 1913, 1930, 1962 - dédiées aux patrimoines nationaux). Cette recherche a été rattrapée par le renforcement des intercommunalités, alors que l'équipe avait proposé un échantillonnage de communes urbaines ; cet échelon d'analyse a été conservé mais en tenant compte des premiers impacts des PLUi sur l'action patrimoniale. Les résultats obtenus montrent la présence récurrente d'un volet patrimonial dans les PLU mais selon des intensités très variables, car les outils disponibles restent largement à la discrétion des collectivités.

Une recherche fondée sur la littérature scientifique et sur l'analyse fine d'une trentaine de PLU, des entretiens d'acteurs et la participation de l'équipe à des ateliers professionnels

Afin de répondre aux problématiques soulevées par le projet, l'équipe de recherche a analysé la littérature scientifique consacrée aux rapports entre patrimoines et documents d'urbanisme. Elle a aussi procédé à l'examen d'un certain nombre de « terrains ». L'échantillon proposé à l'ANR était constitué des 20 plus grandes villes de France, auxquelles ont été ajoutées des petites villes et villes moyennes afin d'ouvrir l'étude sur des territoires moins urbains confrontés à des enjeux patrimoniaux parfois très différents. Dans tous ces cas, l'équipe a évalué l'ambition patrimoniale de la collectivité au travers

des PLU à l'aide d'une grille d'analyse. Sur une douzaine de villes, ce travail sur documents a été complété par des entretiens avec les acteurs (techniciens territoriaux, architectes des bâtiments de France, élus, associations, etc.) ainsi que par la consultation d'archives ou de la presse locale. Par ailleurs, plusieurs membres de l'équipe ont été associés à des ateliers ou séminaires de travail organisés par les acteurs de l'urbanisme et du patrimoine (Clubs PLUi, Cerema, G8 Patrimoine) permettant une forme de recherche participative.

Plusieurs résultats émanent de notre programme

1° - Le PLU patrimonial confirme son potentiel en matière d'identification et de protection des patrimoines grâce à quelques outils dédiés (L. 151-19, OAP Patrimoines) et à la mobilisation des instruments classiques (règlement et zonages).

2° - D'un territoire à un autre, d'un temps donné à un autre, le PLU est un outil caméléon qui change de couleur patrimoniale, en particulier selon son positionnement vis-à-vis des autres outils de protection ; on ne peut donc en dresser un portrait unique, mais une « photo de classe ».

3° - Le passage au PLU intercommunal va questionner les acquis patrimoniaux des PLU sortants, dans leur méthodologie comme dans l'identité patrimoniale qu'ils portaient.

Valorisation des résultats

En plus de communications lors de colloques nationaux ou internationaux, de publications en revues et de participations à des ateliers professionnels (Clubs PLUi), l'équipe a organisé des Comités techniques avec les professionnels, un séminaire international en septembre 2018 à Tours et un colloque de clôture en juin 2019 à Angers qui a réuni 170 participants, principalement acteurs de l'urbanisme et du patrimoine.



... actualités scientifiques

- Un [site Internet](#) regroupe l'ensemble des actions de médiation scientifique du programme de recherche.

- Une [chaîne vidéo « PLU patrimonial »](#) (Canal-U) a été créée pour capitaliser l'ensemble de la production vidéo du projet (entretiens, visites de terrain, colloque et séminaire...)

- Un [film documentaire](#) (« À la recherche du PLU patrimonial ») d'une trentaine de minutes a été produit avec l'appui de la MSH Val de Loire : il synthétise la recherche et se complète avec une [vingtaine de capsules vidéo](#), paroles de chercheurs.

- L'équipe a produit un [livret à destination des professionnels de l'urbanisme](#) : « Le PLU patrimonial, éclairages pour l'action » ainsi qu'un « [4 pages](#) » de synthèse. Ces documents, tirés à 2.500 exemplaires, ont été envoyés aux acteurs de l'urbanisme et du patrimoine à travers toute la France.

- Un [jeu sérieux](#) («La ville sous cloche ?») sur les liens juridiques entre urbanisme et patrimoine sera mis en vente au cours de l'année 2021. Le jeu sera bientôt disponible à cette URL : univ-angers.fr/villesouscloche



*Mathieu Gigot,
CITERES-CoST*